Inond'ACTIONS Charente & Estuaire

n° 4
Sept 2015

La lettre d'info du PAPI
Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Outil de prévention

Le DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

QUELLES COMMUNES SONT CONCERNÉES ?

>> L'**obligation de réaliser un DICRIM** s'impose notamment aux communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques, aux communes situées dans les zones de sismicité ou dans des zones à risque de feu de forêt, etc. La liste des communes concernées est définie par un arrêté préfectoral et figure dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.

QUE CONTIENT LE DICRIM ?

• La **description des risques** naturels et technologiques, des conséquences prévisibles pour les biens, les personnes et l'environnement, des évènements et accidents significatifs survenus dans la commune,

• L'information sur les **mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de risque (1),

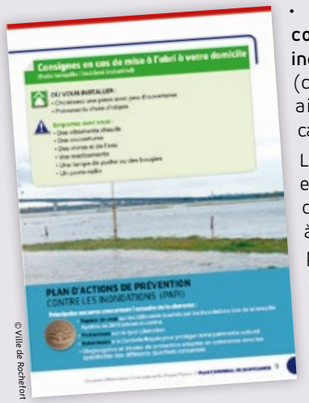

© Ville de Rochefort

• La présentation des **consignes de sécurité individuelles à respecter** (ces consignes font par ailleurs l'objet d'une campagne d'affichage).

Le DICRIM se veut simple et pédagogique car il est destiné à être diffusé à l'ensemble de la population.

Surtout, conservez-le précieusement !

Extrait du DICRIM de Rochefort

OÙ CONSULTER LE DICRIM ?

› en mairie,
› sur le site internet de la commune,
› vous l'avez peut-être déjà reçu directement dans votre boîte aux lettres.

(1) La liste des repères de crues doit aussi figurer dans le DICRIM

Directive Inondation

Le TRI Littoral Charentais-Maritime

CARTE DES RISQUES

© DDTM17

› La tempête Xynthia dans l'estuaire de la Charente

>> La cartographie du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Littoral Charentais-Maritime a été **approuvée fin 2014** par les Préfets de bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Elle présente les **zones inondables et les enjeux exposés** pour différents niveaux de submersion marine. Sur la base de ces éléments de connaissance, les acteurs doivent s'unir pour construire les futures politiques de prévention.

STRATÉGIE À ÉLABORER

Un **Plan de Gestion des Risques d'Inondation** (PGRI) va être validé en fin d'année 2015 à l'échelle du district Adour-Garonne. Localement, sur le TRI littoral Charentais-Maritime, l'Etat et les collectivités territoriales doivent se projeter dans l'**élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation**, compatible avec le PGRI. Cette stratégie sera ensuite déclinée par la mise en œuvre de programmes d'actions, dans la continuité des actuels PAPI.

A suivre…

Gestion intégrée de l'eau

Le SAGE Charente dessine sa stratégie

Par Claude Guindet, président de la CLE du SAGE Charente

>> « Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification réglementaire, opposable aux décisions administratives et aux tiers, qui fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Initiée en 2011, l'élaboration du SAGE du bassin versant de la Charente est issue d'une volonté locale d'agir collectivement pour **reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, assurer un meilleur partage de la ressource et lutter contre les risques d'inondation.**

Suite à l'élaboration d'un diagnostic validé en 2013, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a projeté les tendances à l'horizon 2030. Sur cette base, elle a engagé dès fin 2014, en concertation étroite avec les acteurs du territoire, un travail visant à définir des objectifs partagés en termes de milieux et d'usages et à élaborer un programme de mesures qui permettra de les atteindre. **Cela constituera à terme la stratégie du SAGE, qui sera déclinée courant 2016 lors de la rédaction du document.** »

© EPTB Charente

Pour en savoir plus :
• **Contact : Stéphane Lemesle,** chef de projet « prévention des inondations »
• **Internet : www.fleuve-charente.net**

Avec la participation financière de :

Contacts

La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :

EPTB Charente
5 rue Chante-caille • 17100 SAINTES
Téléphone : 05 46 74 00 02 • Fax : 05 46 74 00 20
Courriel : eptb-charente@fleuve-charente.net

EPTB Charente
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Édito

Jean-Claude GODINEAU

Président de l'Institution interdépartementale du fleuve Charente (EPTB Charente)

J'ai le plaisir de vous proposer cette 4ème édition de la lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire », pour partager avec vous l'avancement de la mise en œuvre du PAPI. Il s'agit pour ma part du 1er numéro en tant que Président de l'EPTB Charente.

Maire de Saint-Savinien, commune sensible aux aléas du fleuve Charente, mais aussi représentant de l'EPTB en 2012 pour exposer le projet de PAPI Charente & Estuaire devant la commission de labellisation nationale, le sujet de la prévention des inondations me tient particulièrement à cœur.

Mon objectif pour cette fin d'année 2015, dans la continuité de l'action initiée par mon prédécesseur, sera d'œuvrer avec les partenaires pour porter un avenant PAPI dans les meilleurs délais afin de poursuivre la dynamique engagée et de permettre la concrétisation des opérations prioritaires.

Sommaire

Un programme, des actions, un suivi pages 2/3
- La réduction de vulnérabilité
- Les diagnostics de Rochefort en chiffres
- Le point sur quelques actions

Focus « Inond'Actions » page 4
- Le DICRIM
- Le TRI littoral Charentais-Maritime
- Le SAGE Charente dessine sa stratégie

À LA UNE

Les repères d'inondations, un devoir de mémoire

© EPTB Charente

>> Elle est passée par ici… Elle repassera par là. La fameuse comptine s'adapte tout aussi bien à l'histoire de l'eau, qu'elle soit d'origine fluviale ou marine, et de ses débordements.

LE MAINTIEN DE LA VIGILANCE

Les mutations géographiques des habitants, les successions générationnelles, les vies modernes parfois déconnectées du milieu naturel environnant ou encore les intérêts économiques conduisent souvent à **l'étiolement progressif de la mémoire collective voire au déni** des inondations majeures passées. Les **repères d'inondations** présentent l'intérêt de matérialiser et de pérenniser les **niveaux atteints par les plus hautes eaux**. Ces informations contribuent à entretenir la conscience du risque auprès des populations et à **maintenir un certain niveau de vigilance**, y compris dans les zones couvertes par des ouvrages dits « de protection ».

L'IMPLANTATION DES REPÈRES

Plusieurs opérations ont été lancées dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire afin de mailler le territoire de repères d'inondations, dans les sites les plus vulnérables au risque et les plus visibles du grand public. L'EPTB Charente a ainsi procédé au déploiement d'un programme de pose de **près de 80 repères de crues le long du fleuve Charente et de quelques-uns de ses principaux affluents**, retraçant ainsi les hauteurs d'eau observées lors de la crue de décembre 1982 ou encore celles de 1986, 1962, 1944 voire 1904.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a pour sa part fixé près de **40 repères dans les communes de l'estuaire de la Charente** pour représenter le niveau atteint lors de la tempête Xynthia. Le Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne (SYMBO) vient lui aussi d'engager une action de pose de repères **le long de la Boutonne**.

© DDTM17

Maîtres d'ouvrages : *EPTB Charente, CDA Rochefort Océan, SYMBO*
Financeurs : *État 50 %, Maîtres d'ouvrages 50 %*

La Corderie Royale s'équipe contre les submersions

© EPTB Charente

>> La Ville de Rochefort a fait fabriquer sur mesures **43 batardeaux**, destinés à protéger la Corderie Royale, en cas d'épisode de submersion. Lors de la tempête Xynthia, ce fleuron du patrimoine de l'estuaire de la Charente avait été envahi par l'eau, l'intérieur du bâtiment ayant subi d'importants dommages. Les batardeaux, qui seront dorénavant positionnés en façade devant les portes **en cas de déclenchement de l'alerte rouge**, permettront d'empêcher l'entrée d'eau. Ce matériel ne comporte aucun système de fixation monté à demeure, respectant ainsi le bâtiment classé Monument Historique.

Les équipes techniques de la Ville, en charge de l'installation de ces batardeaux, procèderont à des **exercices réguliers**.

PAPI Charente & Estuaire : un programme, des actions, un suivi...

Inond'ACTIONS Charente & Estuaire

LA REDUCTION DE VULNERABILITE

Agir à son échelle

›› **La prévention des inondations est l'affaire de tous** : responsabilités et devoirs sont partagés. Les actions des particuliers doivent venir relayer les opérations menées par les pouvoirs publics. On peut, à l'échelle de son foyer ou de son entreprise, engager des **mesures de réduction de vulnérabilité** permettant d'anticiper le risque et de réduire le niveau d'endommagement en cas d'inondation.

Conduire un diagnostic

›› Le diagnostic de vulnérabilité, démarche nécessaire avant tous travaux, consiste à :

- **Déterminer la hauteur d'eau potentielle** dans le bâtiment pour un évènement de référence
- **Evaluer les vulnérabilités** : risques pour les personnes, cotes du réseau électrique, fragilité des matériaux, emplacements des appareils sensibles…
- **Identifier les mesures appropriées** pour réduire les risques

© EPTB Charente

Mettre en place des mesures

›› Les solutions techniques doivent être sélectionnées au cas par cas, en fonction du diagnostic.

- **Mesures organisationnelles** : elles consistent à réaffecter l'usage des pièces, à réajuster les modalités de production d'une entreprise…
- **Mesures structurelles de protection** (généralement bannies au-delà de 80 cm d'eau) : elles consistent à limiter l'entrée d'eau dans le bâtiment par l'installation de batardeaux, d'obturateurs temporaires, d'une pompe…
- **Mesures structurelles d'adaptation** : elles consistent à rendre l'intérieur du bâtiment moins sensible à l'eau en privilégiant les carrelages plutôt que les moquettes, les menuiseries en PVC plutôt qu'en bois, en redistribuant le réseau électrique…

Guides utiles

« Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant »
Ministère du Logement et Ministère de l'Ecologie
www.developpement-durable.gouv.fr/document148802

« Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité » - *CEPRI*
www.cepri.net/tl_files/pdf/guidevulnerabilite.pdf

« Le bâtiment face à l'inondation – Vulnérabilité des ouvrages » - *CEPRI*
www.cepri.net/tl_files/pdf/aidememoire.pdf

L'EXEMPLE DES DIAGNOSTICS MENÉS À ROCHEFORT

Il est souvent difficile pour un particulier de s'engager seul dans la démarche de réduction de vulnérabilité. C'est pourquoi, dans le cadre du PAPI, la Ville de Rochefort a proposé, aux habitants situés en zone inondable, la prise en charge de diagnostics de vulnérabilité gratuits et personnalisés. Une réflexion est à présent initiée pour l'accompagnement des intéressés dans la mise en œuvre des mesures préconisées.

LES DIAGNOSTICS DE ROCHEFORT EN CHIFFRES

- **191 habitations diagnostiquées** par le bureau d'études *(d'autres diagnostics en cours sont directement menés par les services de la Ville)*
- **450 € HT** le prix d'un diagnostic pour une habitation *(sans les frais de géomètre)*
- **26 entreprises ou bâtiments publics diagnostiqués**
- **630 bâtiments** ayant fait l'objet de relevés altimétriques

Au prochain numéro : *Les expositions, un retour sur les évènements...*

Le point sur QUELQUES ACTIONS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Actions MARITIMES

Ouvrages de protection

DIGUES DE PORT-DES-BARQUES

›› Après une première tranche de travaux réalisée fin 2013 le long de l'avenue de l'Ile Madame, les **engins de chantier vont de nouveau prendre position** dans la commune de Port-des-Barques, dans le **courant de l'automne**, pour engager les travaux de la 2ème tranche.

- Les aménagements de la **place des Blagueurs** consisteront à rehausser les murets existants, à les prolonger par des palplanches jusqu'à la digue en Charente et à équiper les accès de batardeaux.
- **La digue en Charente**, depuis la place jusqu'au chenal du Maréchat, sera quant à elle pourvue d'un rideau de palplanches sur lequel s'adossera la recharge en enrochements.

Pour boucler le dispositif global de protection, **calé pour un évènement de référence Xynthia**, une troisième tranche de travaux prévue fin 2016 se composera de l'aménagement d'une contre-digue raccordée vers l'intérieur des terres, au droit du chenal du Maréchat.

© EPTB Charente

› *La place des Blagueurs*

Réduction de vulnérabilité

SCHÉMA DE PROTECTION DE L'ESTUAIRE

›› L'étude de protection contre les submersions marines dans l'estuaire de la Charente se poursuit.

Témoignage

Alain Burnet, vice-président de la CARO
« Ce sujet est éminemment complexe puisqu'il faut concilier la protection prioritaire des zones d'habitat ou d'activités les plus vulnérables avec les incidences hydrauliques de chacun des projets. D'autre part, l'aménagement des futurs systèmes d'endiguement devra prendre en compte la préservation de l'environnement et du cadre paysager remarquable de l'estuaire de la Charente. »

Lors de la réunion du comité de pilotage du 9 juillet 2015, un **consensus s'est globalement dégagé sur une stratégie d'aménagement** à retenir à l'échelle de l'estuaire. Le scénario est à présent **en cours d'ajustement** pour intégrer plus en détail les contraintes techniques ou environnementales et pour rationaliser les coûts.
De nouveaux projets de travaux de protection émergent donc et viendront s'ajouter, dans le cadre de l'**avenant prévu au PAPI Charente & Estuaire**, aux trois opérations déjà actées lors de la signature du PAPI en 2013 (Port-des-Barques, le Martrou à Echillais et le quai Libération à Rochefort).

Au prochain numéro :
Le projet de protection du Quai Libération à Rochefort...

Actions FLUVIALES

Urbanisme et inondation

ETAT DES LIEUX DES PPRI

›› Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ont pour objectif **d'éviter d'accroître la population et les biens exposés** aux inondations, en règlementant l'urbanisation en fonction du degré de risque.
Le bassin versant de la Charente est relativement **bien couvert par les PPRI**. Le fleuve est notamment zoné depuis le Ruffecois jusqu'à son embouchure dans l'Océan Atlantique.
Le dernier en date est le **PPRI révisé de l'agglomération d'Angoulême**, approuvé le 11 mai 2015. Il comporte, et c'est une première sur le bassin, des prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité pour l'habitat existant (en cas de travaux de réaménagement).

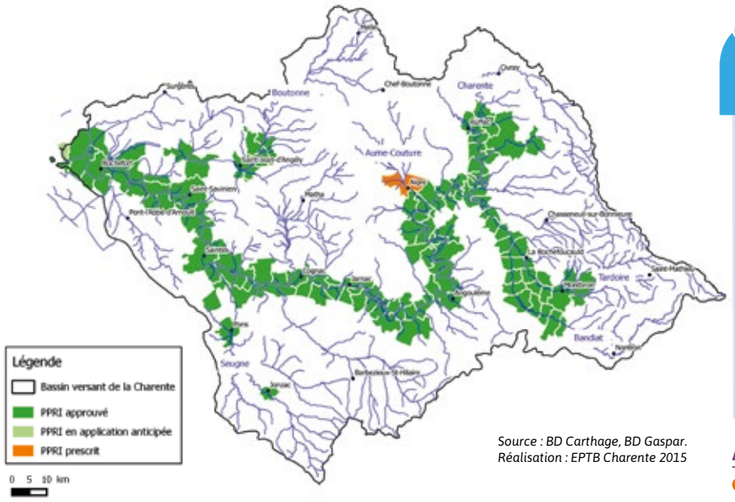

Source : BD Carthage, BD Gaspar. Réalisation : EPTB Charente 2015

Liste des PPRI :

- PPRI Charente amont de Taizé-Aizie à Mansle et Argentor (16)
- PPRI Charente de Mansle à Montignac (16)
- PPRI de la vallée du Bandiat (16)
- PPRI de la vallée de la Tardoire (16)
- PPRI du bassin de l'Aume-Couture (16)
- PPRI Charente de Montignac à Balzac (16)
- PPRI Charente de l'agglomération d'Angoulême (16)
- PPRI Charente de Linars à Bassac (16)
- PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac (16)
- PPRI Charente de l'agglomération de Cognac (16)
- PPRI Charente amont de Chérac à Saintes (17)
- PPRI Boutonne amont de Saint-Pardoult à Saint-Jean-d'Angély (17)
- PPRI Boutonne aval – Les Nouillers et Tonnay-Boutonne (17)
- PPR submersion marine de l'estuaire de la Charente

Au prochain numéro :
L'opération de dévasement de la Charente...

Actions GÉNÉRALES

Réduction de vulnérabilité

VULNÉRABILITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL

›› Les dommages provoqués par les inondations sur le patrimoine culturel peuvent parfois s'avérer irréversibles. Il est donc important de ne pas omettre ce sujet des politiques de prévention des inondations.
En cas d'atteinte par des crues ou des submersions marines, la vulnérabilité patrimoniale de l'édifice culturel s'exprime soit :

© EPTB Charente

› *Le musée archéologique de Saintes*

- par l'**endommagement du bâtiment** en lui-même, préjudiciable lorsqu'il s'agit d'un monument historique,
- par la **dégradation des objets qu'il abrite, redoutable** lorsqu'il s'agit de biens uniques, fragiles ou précieux (collections d'un musée, ouvrages anciens d'une bibliothèque, archives d'une administration…).

Plusieurs orientations pour la réduction de vulnérabilité doivent être explorées :

- l'**identification** précise des bâtiments concernés et des types de collections hébergées,
- la **sensibilisation** des propriétaires ou gestionnaires de ce patrimoine,
- l'**incitation à établir un plan de prévention interne** et à s'intégrer si besoin dans le Plan Communal de Sauvegarde.

L'EPTB Charente a déjà mené une première **évaluation sommaire** de quelques catégories d'édifices patrimoniaux situés en zone inondable (cf encadré ci-dessous).

Quelques chiffres :

Plus de 50 monuments classés « Monuments Historiques » se situeraient dans des zones à risque d'inondation sur le bassin de la Charente, dont près de **35 églises et 10 châteaux**.
D'Angoulême à l'estuaire, **une dizaine de musées** serait probablement exposée aux risques de crues majeures de la Charente ou de submersions marines.

Au prochain numéro :
Un nouveau site internet pour l'EPTB Charente...